

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Information sur la programmation des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen 2015-2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé, dans le cadre du Fonds Social Européen - Programmation 2015-2017 :

- d'inscrire l'opération d'assistance technique à la gestion et au pilotage de l'enveloppe FSE ;
- de donner un avis défavorable aux deux demandes de l'association ADAI ;
- de valider l'ensemble de la nouvelle programmation des opérations présentées au titre de la subvention globale 2015-2017 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à engager la collectivité dans le cadre de demandes de concours communautaires.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**